

Autres démarches état civil

Rectification d'acte

Cette démarche permet de faire rectifier les actes d'état civil qui comportent des erreurs, oublis ou coquilles.

Légalisation de signature

Livret de famille

Retrouvez les informations pratiques sur le livret de famille.

Certificat de vie

Cette démarche permet à une personne retraitée vivant en France d'attester de son existence auprès d'une caisse de retraite étrangère.

Attestation d'accueil

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif...

Parrainage républicain

Le parrainage républicain est un acte symbolique d'ordre privé sans valeur juridique.

Recensement citoyen obligatoire

Vous venez d'avoir 16 ans révolus ? Le recensement citoyen en mairie est obligatoire une fois 16 ans révolus, et dans les trois mois qui suivent.

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES
PUBLIQUES
**SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES –
ÉTAT-CIVIL**

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel

MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
 - » du mardi au vendredi de 8h à 16h
 - » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
-